



SYNDICAT NATIONAL DES PSYCHOLOGUES

40 rue Pascal - Porte G - 75013 Paris
Tél. : 01 45 87 03 39 - Fax : 01 45 35 25 83 - snp@psychologues.org

Commission université

A l'attention de Mr le Recteur P. Hetzel
Président de la Commission université-emploi
Ministère des universités et de la recherche

Cursus des psychologues : analyse du point de vue des praticiens

Etats des lieux

L'engouement pour la psychologie, de bacheliers en recherche d'eux-mêmes et mal informés, - 65 000 étudiants inscrits dans toutes les années s'oppose à l'exigence de ce métier et au marché de l'emploi français, même envisagé d'une manière prospective. Leur nombre est inversement proportionnel aux places en Master 2 et aux débouchés réels.

Leur formation qui devrait être très encadrée, en vue de la professionnalisation, est une formation « de masse » jusqu'en 4^e année incluse.

L'application stricte de la loi Savary à toutes les disciplines aboutit globalement à un « stockage »^{**} des étudiants et à la précarisation d'une génération entière. Le cursus de psychologie apparaît particulièrement sacrifié et les étudiants gravement pénalisés.

Le Ministère, la Direction des Enseignements supérieurs, les universités et un grand nombre d'enseignants, restent sourds depuis des années aux préoccupations que nous n'avons cessé d'exprimer relativement à l'absence de régulation des flux et aux propositions que nous avons faites.

La logique voudrait qu'il y ait une certaine proportionnalité entre la quantité de formés et les débouchés. N'y a-t-il pas de contradiction entre la réalité et la notion de "professionnalisation" que l'on peut constater chez les avocats, les experts comptables etc.

Il est certain que certains enseignants refusent cette approche professionnalisante et que la Faculté des Lettres et Sciences Humaines n'en a pas une tradition ni une expérience suffisante.

Rappel essentiel : Au sein des Facultés des Lettres et Sciences Humaines, le cursus de psychologie présente une spécificité tout à fait particulière : Il est le seul de toutes les disciplines, à conduire à un titre national protégé par une loi : titre unique accordé au terme d'un cursus professionnalisant « *fondamental et appliqué, basé sur une formation à la recherche et par la recherche* », composé d'une Licence suivie d'une Maîtrise - et d'un DESS ou Master délivré par les jurys conjoints d'universitaires et du ou des psychologues ayant encadré le dernier stage.

La régulation drastique des flux ne s'opère qu'en fin de M1 et le *numerus clausus* qui entre en vigueur à l'entrée en M2 est supposé l'être en fonction des potentialités des bassins d'emplois des diverses académies.

Ce titre de cadre implique l'inscription sur une liste départementale, une éthique précise et la responsabilité de se conformer au Code de déontologie des psychologues, dont la profession demande la légalisation à travers le vote d'une instance ordinaire (en cours).

Cette spécificité justifierait à nos yeux que soit gérée la contradiction à accueillir autant d'étudiants... sans rapport avec la réalité de l'emploi.

*

* « Stockage » : expression empruntée à F. Dubet, sociologue.

Elle justifierait un statut dérogatoire au sein de l'Enseignement Supérieur :

- en ce qui concerne l'accès au cursus - série de Bacs - mentions - régulation des flux ;
- en ce qui concerne l'encadrement pédagogique ;
- en ce qui concerne une dérogation relative à l'application de la loi relative à la VAE.

Qui s'inscrit en psychologie ?

Des étudiants de toutes origines lycéennes et sociales : 80% de jeunes en formation initiale - 15 à 20% d'adultes en reconversion ou commençant à 40 ans ou plus des études supérieures.

Les lycéens n'ont aucune idée sur la profession, ses modalités d'exercice, ses exigences intellectuelles, personnelles et éthiques. Ils ont souvent reçu des conseils de professeurs qui, ne les voyant ni scientifiques, ni littéraires, leur suggèrent ... les sciences humaines. Leur motivation repose sur la suite de l'enseignement de la philosophie de terminale et pour beaucoup sur la résonance avec la découverte freudienne... avec leur vécu d'adolescent... Ils s'inscrivent là avec la même appétence d'enseignement critique - comme les étudiants d'histoire - bien spécifique aux Français... Et au lieu d'être confrontés à des enseignements de culture générale - comme dans les ex-propédeutiques ou les hypokhâgnes, ils le sont avec des cours très spécifiques, assez scientifiques, très structurés.

- **Un effectif d'inscrits** d'environ 65 000 étudiants, issus de tous les bacs (général, technologique, professionnel ...) - sans le moindre filtre à l'entrée.

Le corps professionnel est d'environ 45000 et les universités d'Etat, en 2002 /2003 délivraient 3 000 DESS. S'y ajoutent 300 Copsy et les diplômés des écoles privées (EPP, IPSA - Angers - Lyon).

C'est un nombre bien trop élevé au regard de la demande sociale et des budgets alloués.

Mais ces pléthores d'étudiants payent des droits d'inscription et alimentent les caisses des universités.

C'est donc un problème politique.

- **Des effectifs considérables dans les deux premières années** - amphithéâtres de 1 300/1 600 étudiants - TD de 60 et plus étudiants.
- ***Depuis les rentrées 2005 et 2006, les effectifs de première année commencent à décroître**
- **Maîtrise en 2 et 3 ans** : un grand nombre d'étudiants reculent la date de leur soutenance de mémoire en multipliant les stages afin d'augmenter leurs chances d'être admis en M2 : une élimination des 3/4 des étudiants en fin de quatrième année, voués à la plus incertaine des destinées professionnelles (peu admis aux concours des IUFM, peu de débouchés dans le « social »).
- **Un effectif de nouveaux diplômés, triple de celui des autres grands pays européens** (GB qui en forme 700 à 800/an - Allemagne, Pays Bas)
- Environ 3 300 avant le LMD, probablement 5000 depuis la mise en place de tous les LMD.
- **Le nombre d'étudiants inscrits en Psychologie en France équivaut au quart des inscrits de tous les pays d'Europe.**
- Parallèlement, les formations payantes des Instituts catholiques agréées par le MEN, soit L'EPP de Paris et Lyon, l'IPSA d'Angers, l'Institut Catholique de Lille pratiquent, dès l'entrée en première année, un concours centré autant sur le niveau général ... que sur des tests de personnalité !

Nos réflexions

Ces chiffres reflètent un état des lieux totalement déréel et suffisamment explicite pour s'inquiéter de l'avenir de cette population et justifier des mesures dérogatoires.

1. Au regard du marché du travail

Seuls 40 à 45% des psychologues ont des emplois à plein temps ; les autres, employés à temps très partiel, mettent deux à trois ans avant de gagner leur vie et continuent d'assurer des emplois étudiants ou leur ancien métier - (infirmiers, éducateurs...enseignants) !

- Il est considérablement renforcé par un marché du travail très difficile : soulignons la rareté des concours des différentes fonctions publiques (FPH, FPT, PJJ, EN).

Précarisation des emplois - temps partiel très nombreux dans le secteur privé - semi-public - (secteur associatif) - banalisation des fonctions au profit d'autres corps professionnels.

- La création récente des Masters a provoqué une inflation des inscrits à ces diplômes (Masters recherche ...**sans aucun débouché assuré**) ce qui, contrairement aux annonces antérieures, a aggravé l'avenir de cette population en la vouant à une précarité certaine.

Cette multiplication des Masters est totalement illisible pour les employeurs !

- *De surcroît, malgré cette pléthore de diplômés, le Ministère de l'Education Nationale, en tant qu'employeur, « boude » paradoxalement ces psychologues pour le recrutement des psychologues scolaires : gel des embauches des diplômés, alors que l'ouverture officielle et nationale de ces postes vacants aux jeunes Diplômés résorberait une partie du chômage : Qu' à l'instar des autres pays*

européens - la clause obligatoire actuelle d'avoir été enseignant trois ans soit levée... des centaines de postes seraient ainsi ouverts !

- Envisager un plus large accès aux concours IUFM pour les Licenciés en psychologie
- De très nombreux docteurs au chômage face à la difficulté d'être recrutés sur des postes d'ATER et MC.

2. Au regard du devenir des titulaires des seules licence ou maîtrise

La politique actuelle de non-gestion du cursus aboutit au non-respect absolu des étudiants et de leur devenir. Lorsqu'ils mesurent la faible probabilité d'être admis en 5^e année, ils affirment préférer avoir été fixés bien plus tôt sur leur aptitude à poursuivre ce cursus.

On ne saurait comparer au concours des avocats de même niveau : un jeune juriste, titulaire d'une maîtrise, a bien plus de possibilités de reconversion qu'un titulaire d'une maîtrise de psychologie.

Rappelons que la profession, conformément à l'esprit de la loi autorisant à porter le titre de psychologue (juillet 1985), exclue totalement une licence professionnelle de psychologie, l'ensemble du cursus étant le socle minimal de formation pour l'exercice de notre formation.

3. Devenir des diplômés (L et M1) sans obtention du titre

Cette absence de politique de gestion du nombre de futurs psychologues inquiète et les étudiants et les psychologues qui redoutent que des titulaires de maîtrise ne se placent sans titre et sans déontologie sur le marché du travail :

- Un taux d'échecs important la première année... inadéquation de l'information /orientation en amont;
- Des problèmes indiscutables de réorientation après la licence : « nombreux échecs aux concours administratifs de la Fonction publique, et faible taux d'admission aux concours d'entrée dans les IUFM (même taux d'admission que les licences de droit, d'économie, AES) ;
- L'assurance d'un avenir sombre pour tous ceux qui ne pourront aller au bout du cursus (sélection drastique à l'entrée de la 5^{ème} année) :

production de contingents de titulaires de la Maîtrise - M1 - « demi-diplômés » ..., refusés en M2 qui ne seront pas psychologues et grossiront les officines de formation ...pour obtenir une validation de diplômes à la frange du métier de psychologue dans une position d'ambiguïté grave par rapport aux responsabilités des psychologues : ni soumis aux exigences de l'embauche des psychologues, ni soumis au Code de déontologie, ils se voient parfois confier des tâches outrepassant leur statut : tests - bilans de compétence - dans un « brouillage de rôles et de responsabilités » ;

- Nombreux abandons de DEA et thèses ...

4. Devenir des jeunes diplômés portant le titre

Les débouchés sont différents selon les filières :

a) Les ergonomes - Master pro qui ont des effectifs de M2 tout à fait restreints ont une très bonne ou plutôt bonne insertion professionnelle.

Les Masters recherche en psychologie sociale ont à explorer de nouvelles pistes : insertion bien moins assurée - actuellement tout à fait aléatoire.

b) Les psychologues du travail (psychosociale) ont une insertion assez bonne mais variable en fonction des régions et des évolutions de la vie économique du pays : obtention d'un poste dans un délai de six mois post-diplôme à un an. Ils sont paradoxalement souvent sous employés par les entreprises au profit de personnes non formées à la psychologie (consultants, coachs ...) et les pouvoirs publics qui leur préfèrent des personnels non formés en psychologie

La situation des psychologues de l'AFPA est sans cesse remise en question, le service public de l'emploi ne compte aucun psychologue, alors que les budgets alloués aux prestations d'accompagnement à l'insertion sont reconduits d'année en année.

La loi de modernisation sociale a étendu la responsabilité de l'employeur à la notion d'intégrité psychique, mais aucun dispositif n'a été impulsé au plan national pour mettre en œuvre cette protection des salariés, en utilisant les compétences des psychologues ; à l'heure où se profile une qualification sociale des entreprises, les recherches et méthodes de la psychologie sont toujours piratées par les non psychologues dans les officines prestataires sur ce marché ouvert à la concurrence (formateurs, consultants, coachs...).

c) les développementalistes s'insèrent plus ou moins bien dans le secteur de la petite enfance et de l'enfance – dans les organismes de formation – parfois en libéral mais ils n'ont pas une formation suffisante en « psychopathologie ». Un grand nombre s'installent en libéral et prétendent à des fonctions de psychothérapeute auxquelles ils ne sont pas formés.

d) Les psychologues cliniciens, titulaires du Master pro de psychologie clinique et psychopathologie - les plus nombreux - 2/3 des effectifs - 93% de femmes

- Deux à trois ans leur sont nécessaires pour avoir l'équivalent d'un travail à temps plein - sauf admission à un concours FP peu ouvert aux jeunes diplômés... ;
- Une probabilité de chômage total ou partiel pour 40 % des diplômés, selon les régions
- Une dévalorisation certaine auprès des employeurs : **l'absence de numerus clausus précoce**. Les écoles privées - EPP, IPSA Angers, Institut Catholique de Lille - filtrent leurs étudiants à l'entrée en première année et ont un taux d'insertion professionnel nettement supérieur ! ;
- L'exercice libéral les tente et se développe : avec des réussites très variables selon l'importance des villes (mieux dans les petites villes que dans les grandes villes saturées) et selon leur niveau de compétence - formations complémentaires et de polyvalence (capacité de prise en charge d'âges très différents - de l'enfant au vieillard).

5. Concurrence avec d'autres métiers

Les psychologues qui, jusqu'ici, assurent 80% des psychothérapies dans les services publics et semi-publics, voient fleurir des formations parallèles, non universitaires, soutenues par certaines parties de la société et par les pouvoirs publics - les parlementaires - l'Académie de médecine etc.

a) Les psychothérapeutes

A la situation précédemment décrite, humainement, professionnellement et économiquement désastreuse, vient s'ajouter la perspective de la création d'un nouveau titre de *psychothérapeute* - niveau bac + 3 - dont la formation de base, non universitaire, légère et « anarchique » n'a rien de comparable et qui pourrait progressivement menacer l'existence des psychologues (projet de décret /article 52 d'août 2004 qui « distribue » les psychothérapies sur 4 professions).

b) Les coachs et les « consultants »

Si quelques-uns sont psychologues et assurent des fonctions d'accompagnement de dirigeants d'entreprise, la plupart s'arrogent cette fonction sans autre formation que celle de l'entreprise... Le coaching généralisé est le dernier avatar d'une psychologisation à outrance de la société et du monde de l'entreprise.

Nos propositions

Une régulation des flux au plus tard en fin de licence

Le corps professionnel des psychologues français est d'environ de 45000 et les universités d'Etat, en 2002 /2003 délivraient 3000 DESS. Depuis le LMD, il y en aurait plus de 5000. S'y ajoutent 300 Copsy par an et les diplômés des écoles privées. C'est un nombre bien trop élevé au regard de la demande sociale et des budgets alloués, à moins d'ouvrir et financer de nouvelles « niches » d'emploi. Qui aura le courage d'une autre politique ?

- ***Dans l'intérêt des usagers qui ont le droit de consulter des psychologues bien formés***
- ***Dans le respect dû aux étudiants... qui ont droit à un avenir professionnel***
- ***Dans l'intérêt des jeunes diplômés en recherche d'emploi***
- ***Dans l'intérêt et la réputation de l'université***

Actuellement, la régulation des flux ou sélection n'a lieu et ce, dans toutes les filières, qu'à la fin de la quatrième année, soit à l'entrée des ex DESS ou en Master II. Cette sélection extrêmement sévère - un admis sur 4 - apparaît à toute la profession trop tardive. Des solutions en amont doivent être trouvées par le MEN. Les professionnels, même optimistes quant au développement des débouchés, s'accordent pour considérer la sélection comme nécessaire (Enquête Nationale sur les stages - publiée dans Psychologues et Psychologies - 1998) :

Le problème est d'abord en amont, auprès des lycéens et lycéennes : une information /orientation par des psychologues praticiens s'impose au cours de l'année de Terminale

Nous demandons donc un statut dérogatoire pour le cursus de psychologie autorisant :

Quelques mesures préalables à l'inscription en psychologie, pré-requis :

- a) Ne plus accepter d'étudiants issus de bacs techniques et professionnels qui ne peuvent réussir ce cursus exigeant. Sans préparation- passerelle préalable

- b) Exiger des futurs inscrits d'avoir eu soit *au moins* deux ans d'expérience professionnelle (un travail jeune) humanitaire, ou séjour à l'étranger ... après le Bac pour s'inscrire en psychologie (cf Paris 7) attestée par un court rapport : cette mesure permettrait d'avoir acquis un minimum de maturité, indispensable pour un tel cursus et représenterait un temps de réflexion
- c) Mettre en place une épreuve obligatoire de "langue écrite"

Des mesures dérogatoires spécifiques

Il est indispensable de préciser qu'une régulation des flux d'étudiants ne saurait introduire un « égalitarisme des effectifs » dans les sous filières des UFR.

Les psychologues cliniciens sont, de loin, les plus sollicités dans la majorité des champs de travail et doivent le rester, selon une proportion de 55-60% des diplômés

1 **Une sélection plus précoce et au plus tard en fin de Licence**, à l'entrée en M1 sur des critères fondés sur un rapport d'expériences de stage (TER) et de réussite universitaire cumulés.

2 **Une Licence comportant des sous filières**

3 Un entretien de groupe avec un animateur praticien ou enseignant est un complément indispensable de la sélection.

4 Un encadrement bien plus serré en petits groupes très professionnalisant, ce qui enlèverait l'argument du risque de diminution de postes d'enseignants.

5 Une diminution du nombre des Masters

6 *Une sixième année de stage en responsabilité* : Doctorat d'exercice pour s'aligner sur les formations européennes.

7 La création d'un Observatoire national de l'insertion des diplômés en psychologie au Ministère.

8 Une dérogation pour notre profession pour l'application de la VAE : L'accès à l'usage professionnel du Titre de psychologue est en effet directement tributaire des exigences de professionnalisation du cursus universitaire qu'il est hors de question de voir "brader" par des mesures laxistes de VAE.

CONCLUSION

Dans tous les domaines de la société, les psychologues se trouvent au carrefour d'enjeux de civilisation : comment soutenir et accompagner la subjectivité et les difficultés personnelles ou institutionnelles des sujets **dans le monde du travail**.

Dans le monde de la santé où ils souhaitent créer des unités/pôles de psychologie en tant que psychologues-chercheurs-formateurs, psychothérapeutes en rappelant leur rattachement aux sciences humaines et non à la médecine.

Dans le monde de l'école, du collège, du lycée.

Dans le monde de la justice des mineurs et majeurs.

De nouvelles fonctions et responsabilités les attendent qui supposent une professionnalisation plus sérieuse et mieux assumée par les autorités de tutelle.

Employer les psychologues dans les différents champs d'activité de la société est une question de choix politique ; cela revient à proposer un niveau de qualité de service au citoyen, en cohérence avec la politique de formation et l'investissement que celle-ci représente, pas moins !

La Commission Université du SNP -Juillet 2006

FCaron, RSamacher, avec la collaboration de JMLecointre, S.Sidot, E.Jalley, F.Grunspan, Y.Gerin

Audition du SNP par la commission université –emploi
du ministère des universités –6 septembre 2006